

Honoraires de ventes

De 0 à 100 000 Euros : 10% du montant de la vente TTC

De 100 001 Euros à 150 000 Euros : 7% du montant de la vente TTC

Au-delà de 150 000 : 6% du montant de la vente TTC

Honoraires de locations et d'état des lieux

Preneur

Honoraires de visite, de construction de dossier du locataire et de rédaction de bail : 10€m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie 3€m²

Bailleur

Honoraires de visite, de construction du dossier locataire, de rédaction du bail, de rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie :

8% TTC du loyer annuel TTC

Honoraires sur locaux

10 % HT du loyer triennal à partager entre bailleur et locataire